



Question sur l'achat d'une maison en viager

Par **marojo**, le **31/01/2011** à **19:34**

Bonjour,

Je voudrais savoir si j'achete une maison en viager occupé ou non occupé quel est la différence.

Cela aut il le coup et pouvez vous me dire comment cela se passe
merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **19:42**

Occupé : vous payez moins cher mais vous n'avez pas la jouissance du bien avant le décès du vendeur

Libre : vous pouvez habiter le logement, le louer, mais vous n'en serez propriétaire qu'au dès du vendeur.

Vous connaissez le film "le Viager" ? Je vous suggère de le regarder

Par **marojo**, le **31/01/2011** à **21:13**

Bonjour

je pense que vous vouliez me dire deces du proprietaire
est ce que cela est interressant à faire ou il faut éviter

Par **mimi493**, le **31/01/2011** à **21:16**

ça dépend.

Si le crédentier casse sa pipe 9 mois après la vente, c'est une bonne affaire, s'il devient le doyen de l'humanité, vous pouvez mourir avant lui en ayant payé toute votre vie pour ne profiter de rien